

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE VALINES du 26 juin 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-six juin à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacquy MANIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Jacquy MANIER - Jean-Pierre BOUDINELLE - Guy DIZAMBOURG - David LECAT - Madeleine MARSOLLIER - Marcelle DEFONTAINE - Christian VERMEESCH - Daniel MASSON - Christine SANNIER - Sandrine TETU - Françoise CAZIER.

ABSENTS EXCUSES : Mmes Françoise ANCELIN (pouvoir à M. Jacquy MANIER), Christine BERTHE (pouvoir à M. Jean-Pierre BOUDINELLE), M. Jacky CALIPPE (pouvoir à M. Guy DIZAMBOURG) et M. Bernard LAVOINE.

Date de la convocation à domicile : 22 juin 2015

Date d'affichage du compte rendu : 30 juin 2015

ORDRE DU JOUR :

I. Adoption du compte rendu de la réunion du 8 avril 2015 :

La séance ouverte, en l'absence de remarques, le compte rendu de la réunion du 8 avril est adopté à l'unanimité.

II. Désignation du secrétaire de séance :

Monsieur Daniel MASSON est désigné en qualité de secrétaire par le Conseil municipal.

III. Proposition de convention relative à l'occupation et l'utilisation du sol (ADS) avec la CCVI :

M. le Maire rappelle à l'assemblée qu'en application des dispositions du code de l'urbanisme, la commune, membre de la Communauté de Communes du Vimeu Industriel, avait confié par convention les actes d'instruction des demandes d'autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols, à l'antenne territoriale de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM 80), le maire restant compétent pour délivrer ou refuser les autorisations et actes précités au nom de la commune.

A compter du 1^{er} juillet 2015, la DDTM abandonne sa mission d'instruction pour le compte des communes qui sont membres d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) de plus de 10 000 habitants, ce qui est le cas de la CCVI.

La communauté de communes, en concertation avec les 14 communes concernées, a donc décidé la création d'un service mutualisé pour l'instruction des autorisations du droit des sols (ADS), soit les permis de construire, démolir, d'aménager et les déclarations préalables avec augmentation de surface. Il s'agit de confier cette mission au service ADS nouvellement créé et d'autoriser M. le Maire à signer une convention. Les modalités de fonctionnement restent identiques à celles pratiquées avec la DDTM.

Accord unanime du Conseil.

IV. Proposition de règlement et tarifs de la salle polyvalente :

Après discussions, les membres du Conseil municipal décident, à l'unanimité, d'appliquer les conditions et tarifs de location de la salle polyvalente, à compter du 1er août 2015, comme suit :

Manifestation	Habitants de la commune	Personnes extérieures
Repas (WE)	200,00 €	400,00 €
Vin d'honneur	100,00 €	200,00 €
Deuil	55,00 €	80,00 €
Associations / entreprises	75,00 € (1 gratuité /an)	150,00 €
Vaisselle (ensemble du couvert)		1,00 €
Verre (vin d'honneur)		0,25 €
Frais électricité : 0,20 €/kw		

Pour toute réservation de la salle communale, il sera demandé :

- des arrhes, encaissées à la réservation, correspondant à la moitié du tarif de location, restituées en cas d'annulation sur décision du Conseil municipal,
- une caution de 300,00 € pour dégradations ou location non honorée et non annulée,
- une caution de 80,00 € pour le nettoyage,
- une attestation d'assurance mentionnant la date et le lieu de la location temporaire,
- la signature du contrat et règlement ci-annexé de l'utilisation et de la location de la salle polyvalente.

Tarifs de la vaisselle cassée ou manquante :

DESIGNATION	Prix (€) si cassé ou manquant
Assiette plate	3,10
Assiette creuse	2,80
Assiette à dessert	2,35
Verre à vin	2,15
Verre à eau	2,30
Verre à liqueur	1,65
Flûte	2,45
Fourchette	1,55
Couteau	2,55
Petite cuillère	1,05
Grande cuillère	1,55
Tasse à café	1,50
Sous tasse	1,15
Pichet	2,50
Saladier	3,50
Plat inox	6,40
Corbeille à pain	4,70
Ensemble sel poivre moutarde	4,70
Verre pour enfants	0,70
Casserole	24,00
Seau	3,50
Balai	5,00
Raclette	2,70
Serpillère	3,90
Ensemble pelle balayette	4,60
Percolateur	130,00

V. Règlementation du chemin rural dit rue des hautes bornes et prise d'un arrêté :

M. le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu d'assurer la conservation du chemin rural dit « rue des hautes bornes », endommagé par le passage régulier de véhicules à moteur, et demande l'autorisation de prendre un arrêté leur interdisant l'accès, sauf aux riverains. Cette interdiction sera matérialisée par l'installation de panneaux de signalisation.
Accord unanime du Conseil.

VI. Proposition d'avenant à la convention avec l'ESAT concernant la cantine scolaire

Tarif de la cantine pour l'année scolaire 2015/2016 :

Les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de renouveler la convention entre l'ESAT (Ets et Service d'Aide par le Travail) de Woincourt et la commune de Valines sur la base de 4,72€/repas (4,62€ l'année scolaire précédente) et fixent, après consultation des communes de Franleu et Ochancourt, le prix du repas par jour et par enfant à 3,80€ contre 3,75€ l'année scolaire précédente, avec une participation des communes de 0,92€/repas.

Tarif de la garderie périscolaire pour l'année scolaire 2015/2016 : 2,00€ le ticket pour 2 présences de l'enfant.

VII. Proposition de travaux à réaliser :

- Acquisition d'un banc destiné à l'aire de jeux : 231,60 € TTC,
- Mise en place de 1 ou 2 lisses autour de l'aire de jeux afin de sécuriser les lieux et d'empêcher le stationnement des véhicules,
- Remplacement de la porte d'entrée de la classe de CM et de l'APC : des devis seront sollicités,
- Aménagement du local de l'ASV en façade avec construction de 2 murets,
- Modification de l'implantation du stade de football : écartier le terrain de football de la salle polyvalente, mise en place d'une nouvelle main courante, déplacement des projecteurs, remise en état du terrain...M. le Maire demande l'autorisation de lancer une étude. Accord du Conseil.

VIII. Etat des décisions prises :

- Droit de préemption non utilisé relatif à la vente de 2 biens immobiliers,
- Remplacement d'un chauffe-eau de 300 litres à la salle polyvalente : 1 123,32 €,
- Installation d'un système de délestage de différents appareils électriques dans la salle polyvalente : 1 617,65 €.

Concernant ces dépenses imprévues, M. le Maire informe les membres du Conseil qu'il est nécessaire de procéder à des ajustements de crédits en section investissement :

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT - Opération 105		
Opération voirie		
2151 - Réseaux de voirie	- 5 000,00 €	
INVESTISSEMENT - Opération 107		
Opération stade - vestiaires - salle polyvalente		
2135 - Installations générales, agencements, aménagement...		5 000,00 €
TOTAL	- 5 000,00 €	5 000,00 €

Les membres du Conseil approuvent à l'unanimité la décision modificative du budget 2015 n°1 ci-dessus.

IX. Modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) :

Monsieur le Maire rappelle que le PLU communal a été approuvé par délibération du 2 février 2007 et modifié par délibération du 9 octobre 2009.

Il rappelle également le projet de création d'un lotissement, et expose, que dans le cadre de la faisabilité opérationnelle de ce projet, il est nécessaire de procéder à une modification de zonage du PLU existant.

Cette modification consiste à étendre la zone AUr de ce secteur de 6 000 m² à 7 000 m² environ, dans le but de créer une desserte rationnelle, tant au niveau technique qu'au niveau de l'économie globale de l'opération, du lotissement projeté et d'aménager ainsi une parcelle de terrain classée actuellement en zone A du PLU, ce qui permettrait la création de 6, voire 7 parcelles constructibles supplémentaires. Cette transformation de zonage de faible ampleur nécessite néanmoins une modification du PLU.

Cependant, l'arrêté préfectoral du 22 juin 2015 a acté l'extension des compétences de la Communauté de Communes du Vimeu Industriel, à la compétence Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Ainsi, seule la CCVI peut désormais modifier les documents d'urbanisme des communes.

Dans ces conditions, M le maire demande au conseil de se prononcer sur la nécessité de modifier le PLU et de solliciter la CCVI à cet effet, pour qu'elle prenne en compte cette demande et accepte d'instruire la modification du PLU de la commune.

Accord unanime du Conseil.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'Opsom a lancé l'appel d'offres pour le choix de la maîtrise d'œuvre dudit projet et présentera la phase 1 du projet courant octobre. La commune fera partie de la commission d'appel d'offres.

X. Divers :

- M. le Maire rappelle à l'assemblée :

- ✓ le projet d'acquisition d'un bien immobilier dans la commune en vue de l'implantation d'un local technique, projet présenté et approuvé lors du vote du budget 2015. Les membres du Conseil ne souhaitent pas prendre contact, dans l'immédiat, avec le notaire estimant que la commune a la possibilité de préempter si jamais un acheteur se présentait.

- ✓ le projet de restauration du monument aux morts communal adopté lors du vote du budget 2015.

L'assemblée a opté pour un remplissage des lettres en dorure.

Le coût de l'opération est estimé à 4 600 € HT et se décompose comme suit :

- Nettoyage : 2 400 €,
- Dorure des lettres : 2 200 €.

M. le Maire demande l'autorisation de solliciter une aide du Conseil départemental et de l'ONAC (Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre) d'environ 20 % chacune. Accord unanime du Conseil.

• M. le Maire informe l'assemblée :

- ✓ Lors du dernier conseil d'école, il a été indiqué que l'effectif prévu serait de plus de 100 enfants dans le RPI pour la rentrée scolaire 2015/2016 avec 3 nouvelles enseignantes, Mme Leclercq, Mme Damonez et Mme Fouache sur Valines, les 3 postes sont désormais des postes de titulaires qui devraient engendrer une certaine stabilité.
- ✓ Non renouvellement du contrat de Mme Christine Lion qui prend fin le 31 août 2015, à sa demande, pour des raisons personnelles.
Pour pallier ce départ, M. le Maire sollicite l'autorisation de procéder au recrutement d'un agent en contrat CUI-CAE pour la rentrée de septembre.
Cette personne aura en charge le ménage des locaux communaux, l'accompagnement et la surveillance des enfants dans le car ainsi qu'à la cantine.
M. le Maire évoque la candidature de Mme Sylviane Boulnois qui a suivi, suite à son licenciement, un stage non rémunéré de découverte d'un nouveau métier pendant 3 semaines au sein de la collectivité et qui a donné entière satisfaction.
Accord unanime du Conseil.
- ✓ Demande de stage en bac pro « services aux personnes et aux territoires » réceptionnée en mairie. Le Conseil ne donne pas suite, estimant la collectivité trop petite pour accueillir une stagiaire sur du long terme.
- ✓ Une enquête publique est en cours sur le projet :
 - implantation de 2 éoliennes sur le territoire de Nibas,
 - Schéma Régional de Cohérence Ecologique, document d'aménagement du territoire élaboré conjointement par l'Etat et le Conseil régional de Picardie.
- ✓ Redevance d'Occupation du Domaine Public par ERDF et France Télécom :
M. le Maire explique qu'il y a lieu de prendre une délibération pour émettre les titres correspondants à la Redevance d'Occupation du Domaine Public communal par ERDF et France Télécom au titre de l'année 2015. Accord unanime du Conseil.
- ✓ Autorisation de déposer une demande d'approbation d'un Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP) :
M. le Maire rappelle la loi du 11 février 2005 qui prévoyait la mise en accessibilité de tous les établissements et installations recevant du public pour le 1^{er} janvier 2015. Les délais n'ayant pu être respectés, une demande d'approbation d'un Ad'AP doit impérativement être transmis en préfecture avant le 27 septembre 2015, sous peine d'éventuelles sanctions.
L'Ad'AP est un engagement de procéder aux travaux de mise en accessibilité des ERP dans le respect de la réglementation dans un délai fixé (3 ans maximum), avec une programmation des travaux et des financements précis. Il consiste en une programmation budgétaire. Accord unanime du Conseil.

XI. Droit d'initiative :

M. Christian VERMEESCH demande à ce que le bus scolaire se gare, rue Pasteur à St-Mard, sur l'emplacement réservé à cet effet.

Il signale un problème de tontes de gazon dont certaines personnes se débarrassent en les jetant dans les parcelles de terre cultivées plutôt que de les emmener à la déchèterie.

Il fait également remarquer qu'il y a des haies à tailler dans la rue de Franleu, ce qui engendre des problèmes de circulation.

Mme Marcelle DEFONTAINE indique la présence de tontes de gazon jetées dans la ruelle.

M. David LECAT s'interroge sur l'organisation des festivités du 14 juillet, il lui est précisé que les membres de la commission des fêtes et présidents d'associations se réunissent le 1^{er} juillet à ce sujet.

M. Jean-Pierre BOUDINELLE informe l'assemblée que les enfants de la classe CM1/CM2 de Valines ont obtenu « le prix espoir » du cyber rallye scientifique 2014/2015 et font partie des 12 équipes qui ont été primées sur 155 équipes participantes. Une remise de diplômes aura lieu à la rentrée.

--- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30. ---

Ont signé les membres présents :

NOM PRENOM	SIGNATURE	NOM PRENOM	SIGNATURE
MANIER Jacquy		VERMEESCH Christian	
BOUDINELLE Jean-Pierre		MASSON Daniel	
DIZAMBOURG Guy		SANNIER Christine	
LECAT David		TETU Sandrine	
DEFONTAINE Marcelle		CAZIER Françoise	
MARSOLLIER Madeleine			